

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

EN APPLICATION DU CODE DE LA CONSOMMATION

N° 10082

LAURENT TALLET FASCE
0616421626
INTERSTOVES 13/83

58 Avenue des Caniers - 13400 Aubagne

Tél : 0428 706 600

439 973 173 RCS - APE : 4669B - SAS - Capital 62 200 € - TVA intracommunautaire FR 82 43 99 73 173

Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire, dans un salon ou un magasin

REPRESENTANT : Closbouché - Boyer

☐ Foire

☒ Magasin

PLA

CLIENT

Nom : Lin

Prénom : FANFAN

Adresse : 23 CHEMIN DU VAGON DE TOULOUSE

Code postal : 13010 Ville : MARSEILLE

Téléphone : 0619812913 Portable : 0619812913 E-mail : l.fanfano8@gmail.com

Caractéristiques essentielles du bien : Insert à bois

Suivant documentation ci-jointe présentée et remise ce jour et heure indiqués ci-dessus avec le présent document

Quantité	Désignation	Prix
1	FURNISURE REPRISE DE CONDUIT	1150 €
1	Maison ETAGE	0 €
1	FORFAIT VISITE TECHNIQUE ET LIVRAISON DU	0 €
1	modèle UT	0 €
1	FORFAIT POSE 15 QUALIBOIS QB1	663,51 €
1	47255 S:143997317300057	0 €
1	REMISE EXCEPTIONNELLE GRAPE	-570 €
1	BIANCA INSERT 1 VITRE	3160,30 €
1	REMISE SUP	-660 €
1	POSE FAITE 630 AVRIL 2015	0 €
	TOTAL HT	4357,80
	TOTAL TTC	4600
Dont TVA	☒ 5,5% <u>247,21</u> ☐ 10% ☐ 20% Reste à charge client	

Montant de la prime rénov estimé sur la base des informations transmises par le client.
La responsabilité d'Interstoves 13/83 ne peut être engagée sur l'exactitude de ce montant

Montant Prim Rénov :

Reste à charge :

Délai et modalités de livraison du bien :

Modalités de livraison : le matériel commandé vous sera livré par notre propre société ou par l'un de ses sous-traitants

Financement

Modalités d'exécution du contrat : notre société, ou l'un de nos sous-traitants procédera à l'installation du matériel, à sa mise en service

Identité de l'établissement prêteur (nom et RCS) :

Modalités de paiement

Montant du crédit :

Par chèque

Taux effectif global : Taux nominal :

30 % à la prévisite, soit :

Nombre de mois : En mensualités de :

50 % à la livraison, soit :

Nombre de jours avant première échéance :

20 % à la fin de pose, soit :

1850 RECU CE JOUR
par chèque
1850
900

Droit de rétractation en cas de recours à un crédit à la consommation :

Conformément à l'article L 121-98 du Code de la consommation, vous disposez d'un droit de rétractation pour le crédit affecté servant à financer votre achat. Ce droit de rétractation devra être exercé dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le contrat de vente est résolu de plein droit, sans indemnité.

En cas de résolution du contrat de vente consécutive à l'exercice du droit de rétractation pour le crédit affecté, nous serons tenus de rembourser, sur simple demande, toute somme que vous auriez versée d'avance sur le prix. A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme sera productive d'intérêts de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié.

Toutefois, lorsque, par une demande expresse, vous aurez sollicité la livraison ou la fourniture immédiate du bien, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emportera résolution de plein droit du contrat de vente que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit.

J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy, les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie ainsi que le document de contribution annexé au devis. Je délègue l'exclusivité de l'obtention des Certificats d'Economies d'Energie à CertiNergy.

Fait le : 16042015 à : CABRIES Heure : 17H45

Signature du consommateur « bon pour commande du matériel sus énoncé dans les conditions prévues aux termes des informations Précontractuelles dont je reconnais expressément avoir pris connaissance au préalable ».

BON DE COMMANDE

N° 10082

INTERSTOVES® 13/83

58 Avenue des Caniers - 13400 Aubagne

Tél : 0428 706 600

439 973 173 RCS - APE : 4669B - SAS - Capital 62 200 € - TVA intracommunautaire FR 82 43 99 73 173

Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire, dans un salon ou un magasin

REPRESENTANT : Claudio H. Bajer ☐ Foire ☒ Magasin PLA

CLIENT

Nom : LIN Prénom : FANFAN

Adresse : 23 CHEMIN DU VACAN DE TOULOUSE

Code postal : 13014 Ville : MARSEILLE

Téléphone : 06 98 29 65 11 Portable : 06 98 29 65 11 E-mail : fanfanos@gmail.com

Caractéristiques essentielles du bien :

Suivant documentation ci-jointe présentée et remise ce jour et heure indiqués ci-dessus avec le présent document

Quantité	Désignation	Prix
1	Fourneau Repère IV Enduit	1450€
1	Maison Elux	0€
1	Fourneau à bois à ventilation à 4 vitres	0€
1	Fourneau à bois à 15 quarts	663,51€
1	4255 51/439-1377 300059	-570€
1	Repose-évier nouvelle époque	360,30€
1	Banc d'assise à visser	-660€
1	Repose-évier	-660€
1	Pose four 630 Avril 7075	TOTAL HT 439,80
		TOTAL TTC
		TOTAL TTC 4600

Dont TVA ☒ 5,5% ☐ 10% ☐ 20% Reste à charge client

Montant de la prime rénov estimé sur la base des informations transmises par le client.
La responsabilité d'Interstoves 13/83 ne peut être engagée sur l'exactitude de ce montant

Montant Prim Rénov :

Reste à charge :

Délai et modalités de livraison du bien :

Modalités de livraison : le matériel commandé vous sera livré par notre propre société ou par l'un de ses sous-traitants

Financement

Identité de l'établissement prêteur (nom et RCS) :

Montant du crédit :

Taux effectif global : Taux nominal :

Nombre de mois : En mensualités de :

Nombre de jours avant première échéance :

Modalités d'exécution du contrat : notre société, ou l'un de nos sous-traitants procédera à l'installation du matériel, à sa mise en service

Modalités de paiement

Par chèque

30 % à la prévisite, soit 1350

50 % à la livraison, soit 1150

20 % à la fin de pose, soit 900

Droit de rétractation en cas de recours à un crédit à la consommation :

Conformément à l'article L 121-98 du Code de la consommation, vous disposez d'un droit de rétractation pour le crédit affecté servant à financer votre achat. Ce droit de rétractation devra être exercé dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le contrat de vente est résolu de plein droit, sans indemnité.

En cas de résolution du contrat de vente consécutive à l'exercice du droit de rétractation pour le crédit affecté, nous serons tenus de rembourser, sur simple demande, toute somme que vous auriez versée d'avance sur le prix. A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme sera productive d'intérêts de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié.

Toutefois, lorsque, par une demande expresse, vous aurez sollicité la livraison ou la fourniture immédiate du bien, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emportera résolution de plein droit du contrat de vente que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit.

J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy, les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie ainsi que le document de contribution annexé au devis. Je délègue l'exclusivité de l'obtention des Certificats d'Economies d'Energie à CertiNergy.

Fait le : 14/04/2015 à : CABRES Heure : 18H00

Signature du consommateur « bon pour commande du matériel sus énoncé dans les conditions prévues aux termes des informations Précontractuelles dont je reconnais expressément avoir pris connaissance au préalable ».

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom :

Adresse :

Prénom :

Code postal :

Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ maison ou immeuble individuel

☐ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

donc je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à le 16/04/25

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.